



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 JANVIER 2021

COMPTE-RENDU

Étaient présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN

Messieurs Luc RAUDIN, Gautier LABESSE, Daniel THOIRAIN, Alain PLOIX

Excusés : Madame Kélène SAILLARD et Monsieur Rémi GAY

Les membres du Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2021

Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2020.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Affouages**

19 personnes ont souhaité participer au tirage au sort des lots d'affouage. Cette participation raisonnable va nous permettre d'attribuer un lot à chaque participant.

Le tirage au sort et la distribution des lots auront lieu le jeudi 14 janvier de 14h à 19h00. Attention, si un durcissement des règles de circulation ou de confinement a lieu, nous serons amenés à modifier les horaires.

- **Incident de l'eau potable**

Suite à l'incident de distribution d'eau potable à nos robinets survenus entre le 28 décembre 2020 et le 3 janvier 2021, certains d'entre vous ont constaté qu'une information sur l'interdiction de consommer l'eau du robinet était arrivée trop tardivement.

Afin que les informations sur des incidents à caractère d'urgence vous parviennent plus rapidement, nous vous invitons si vous le souhaitez, à déposer en mairie votre adresse email ou numéro de portable.

Un autre point d'information réactif à ne pas négliger, le site internet de la commune : www.leslogesmargueron@e-monsite.com

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron@e-monsite.com.

- **Recommandation**

Pour faciliter notre gestion administrative, nous demandons aux personnes qui fêteront, en 2021, leur 65e anniversaire ainsi que les enfants qui fêteront leur 16e anniversaire de le signaler en mairie.

Cette démarche permettra de mettre à jour la liste des ayants droit au bon d'achat offert par la mairie pour le Noël de nos aînés et pour les enfants de 16 ans, pour établir leur certificat de recensement.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT

